

Initiatives ministérielles

participé avec beaucoup de vigueur à l'unité de notre pays.

C'est un privilège de participer à ce débat parce que nous parlons aujourd'hui de l'avenir et de l'unité de notre pays. L'unité de notre pays, accompagnée d'une économie prospère, de programmes sociaux solides et d'un environnement sain, tout cela constitue les fondations sur lesquelles repose le Canada, que nous voulons laisser à nos enfants et à nos petits-enfants.

[Traduction]

En me préparant à participer au débat d'aujourd'hui, je me suis arrêtée à penser que dans cinq ou dix ans d'ici, quand je m'assoierai avec mes petits-enfants pour parler de ce qui sera arrivé le 26 octobre 1992, je veux pouvoir leur dire que j'ai joué un rôle positif dans ce débat constitutionnel, que les députés de mon parti, de même que tous les autres députés, ont fait preuve de sagesse dans les délibérations et que nous avons agi dans le meilleur intérêt du pays, que nous avons fait, de la possibilité que le Canada ait un avenir, une merveilleuse réalité.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Le Canada ne mérite rien de moins de chacun d'entre nous en tant que députés. Si nous sommes réunis ici aujourd'hui pour parler d'ententes, c'est grâce à la persévérance des femmes et des hommes réunis autour de la table constitutionnelle malgré des difficultés énormes. On le doit également à la population canadienne qui, bien que de nombreuses autres questions la préoccupent, comme la situation de l'emploi et les moyens de joindre les deux bouts, n'a jamais laissé la lassitude actuelle face au dossier constitutionnel la gagner au point de se désintéresser de l'avenir de notre pays, de son potentiel et de sa vision du Canada. Nous sommes ici aujourd'hui pour affirmer que nous avons fait un pas de plus en vue de concrétiser ce rêve, cette vision du Canada.

Cet accord constitutionnel marque un pas vers l'avenir. Les constitutions, telles des cartes routières, sont des documents qui évoluent. Je sais que la plupart des Canadiens voudraient bien qu'on mette la Constitution en veilleuse pour un certain temps. Toutefois, les constitutions sont des documents qui évoluent en fonction des changements qui surviennent dans la société, sur le plan culturel entre autres, pour être à l'image du pays. Il ne saurait en être autrement.

Je suis fière de pouvoir dire que le Nouveau Parti démocratique appuie l'Accord de Charlottetown parce que nous y voyons une mesure positive à prendre à l'aube

du XXI^e siècle, un moyen de favoriser la cohésion du Canada de telle sorte que toutes les régions et tous les habitants du pays y trouvent leur compte.

Permettez-moi de commencer par deux questions fondamentales que j'ai moi-même posées, comme mon parti d'ailleurs. Tout d'abord, pourquoi se doter d'une constitution? Et à quelle fin?

À mon avis, la constitution doit énoncer des vérités historiques. Elle doit englober les réalités du moment et les possibilités d'avenir. Elle doit refléter à la fois la diversité d'une nation et les valeurs qui la gardent unie. Avec l'accord intervenu, le Canada accomplirait un grand pas dans cette direction.

• (1640)

Comme l'ont dit les chefs des autres partis, cet accord reconnaît le caractère distinct du Québec et le confirme. L'aliénation des régions moins peuplées et moins puissantes est aussi reconnue.

L'accord apporte une solution à l'exclusion du Nord, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et abat les obstacles à leur autonomie administrative. L'inclusion des dirigeants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest constituera un élément très important des discussions constitutionnelles qui auront lieu dans l'avenir.

Les sérieux griefs historiques des peuples autochtones ont été pris en compte par la reconnaissance des droits inhérents à l'autonomie gouvernementale et par la place que ces peuples ont obtenue dans le processus d'élaboration de la constitution et d'édification de la nation.

De plus, nous avons mis en place une charte sociale qui énumère les droits sociaux fondamentaux des Canadiens et les valeurs que nous partageons. Il ne faudrait pas voir là une réalisation sans importance. Il s'agit d'un élément très important de l'accord constitutionnel.

Est-ce à dire que l'accord est parfait? Bien sûr que non. Je suis convaincue que chacun d'entre nous a des réserves sur un aspect ou sur un autre. Nous aimerions peut-être que certaines dispositions aillent plus loin ou d'autres, moins loin. J'y viendrai tout à l'heure.

Puisqu'il s'agit du fruit de négociations entre beaucoup de gens très différents et non pas d'un texte produit par une seule personne et pour elle-même, je crois qu'il faut voir l'accord dans sa globalité. Il est évident que nous avons atteint un compromis remarquable. On a réussi, à partir d'intérêts divergents, souvent contradictoires, à partir de visions différentes de notre nation, à atteindre un équilibre.